

Les Figures Sociales de la Participation Associative dans la Cooperative des Planteurs d'Hevea de Songon (Cote – d'Ivoire)

Sedji Donald Akre

*l'Université Félix Houphouët – Boigny d'Abidjan – Cocody).
Cote – d'Ivoire)*

Email Address : donaldsedjiakr@yahoo.fr

Résumé

De nature qualitative, cet article présente les résultats d'une étude menée en 2008 et actualisée en 2014 dans la commune de Songon auprès de vingt – cinq (25) acteurs. En s'appuyant sur la notion de solidarité au sein des associations ou des organisations communautaires, ce texte met en lumière les formes et enjeux de la participation et de l'adhésion aux organisations communautaires notamment au sein d'une entreprise Coopérative dénommée : Coopérative des Planteurs d'Hévéa de Songon (Cophes) dans le District d'Abidjan. Ainsi, partant de l'expérience de l'instauration du fonctionnement des prêts sociaux au sein de cette entité sociale, cet article montre – t – il comment, au “nom” de la solidarité, des membres de cette organisation ont développé des formes de réponses sociales à cette opération à travers le non remboursement et/ ou les problèmes de remboursement desdits prêts. En effet, s'adossant sur les aspects idéologiques de la coopération et des formes de mobilisations collectives, tels que l'idéologie de la “famille” et du “don” ces acteurs ont retravaillé et façonné la “participation associative” perceptible au plan structurel. Sous ce rapport, cette expérience coopérative, offre un matériau intéressant pour relire la notion de “participation” : ce que l'on appelle ici les figures sociales de la participation associative. Vue sous cet angle, cette forme de participation renseigne sur les représentations de ces acteurs à l'égard du phénomène coopératif.

Mots clés: *figures sociales, participation associative, coopérative, solidarité, cophes, don*

Abstract

Qualitative in nature, this article presents the results of a study carried out in 2008 and updated in 2014 in the town of Songon with twenty – five (25) actors. Based on the concept of solidarity within associations or community organizations, this text highlights the forms and challenges of participation and membership in community organizations, particularly within a cooperative enterprise called: Coopérative des Planteurs d'Hévéa de Songon (Cophes) in the District of Abidjan. Thus, starting from the experience of the establishment of the functioning of social loans within this social entity, this article shows how, in the “name” of solidarity, members of this organization have developed forms of social responses to this operation through the non

– repayment and / or problems of repayment of said loans. Indeed, leaning on the ideological aspects of cooperation and forms of collective mobilization, such as the ideology of “family” and “gift” these actors have reworked and shaped the “associative participation” perceptible at the structural level. In this respect, this cooperative experience offers an interesting material for re – reading the notion of “participation”: what we call here the social figures of associative participation. Seen from this angle, this form of participation provides information on the representations of these actors with regard to the cooperative phenomenon.

Keywords: social figures, associative participation, cooperative, solidarity, cophes, donation

Introduction

La question de la participation en elle – même, n'est pas neuve. Elle est à l'ordre du jour au sein des sciences sociales (sociologique, historique, sciences politiques et juridiques) et constitue un concept autour duquel foisonnent plusieurs définitions ou approches.

En effet, cette notion est importante pour Meister (1977, p.128) pour qui “participer veut dire prendre part, posséder une part de quelque chose...qui peut être une propriété ou un pouvoir”. Gueye (2000, p.65) conçoit la participation comme “un processus actif dans lequel, l'initiative émane de la population, guidée par sa propre pensée et utilisant des moyens et processus sur lesquels elle peut opérer un contrôle efficace”. Selon Logie (2003, p.16), la participation signifie, pour les individus organisés autour d'une cause, le fait de prendre une part active aux décisions de la mise en œuvre et d'en évaluer les résultats. Selon lui, la participation qui ne saurait être naturelle ou spontanée, suppose des règles de jeu élaborées en commun et connues de tous (cités par Mbouzeko R, 2010).

A la lecture de ces différentes approches, le constat est que même si chacun d'entre eux a défini cette notion en fonction des données en leur possession, il n'en demeure pas moins qu'ils se rejoignent en quelque sorte sur une idée centrale : Dans l'imaginaire de ces auteurs, la participation est perçue comme un principe directeur s'imposant aux individus et susceptible de produire immédiatement des résultats attendus. Cette approche, prise de façon isolée, est à la limite, acceptable. Mais, prise dans des rapports sociaux, présente tout de même des insuffisances. Car, en réalité, au sein des organisations, des acteurs en présence, ne font pas que subir l'influence des structures sociales. Ils agissent aussi sur lesdites structures. C'est cela, la marge de manœuvre de ces acteurs. Ils ne “participent” toujours pas tous de la même manière et en fonction des objectifs institutionnels. Sous ce rapport, il y a autant de modes de “participation” que d'acteurs en présence au sein d'un champ social. C'est ce que cet article s'attèle à mettre en évidence à travers le cas du non remboursement des prêts sociaux observé au sein de l'ex coopérative des planteurs d'hévéa de Songon. Ici, la participation est appréhendée comme la nature que peuvent prendre les rapports sociaux chez des acteurs en présence au sein d'une activité collective. Ces rapports sociaux peuvent être conflictuels, consensuels, coopératifs, stratégiques,

individuels ou collectifs... Vu sous cet angle, le non remboursement des prêts sociaux ainsi que les types de rapports qu'il a engendrés sont ici appréhendés comme une des formes ou figures sociales de la participation associative.

En effet, l'avènement des coopératives en Afrique en général et en côte d'Ivoire en particulière remonte à l'époque coloniale. Ces champs sociaux seront redynamisés avec les indépendances pour donner naissance à un type nouveau de coopération. Ainsi, ces structures se présentent – elles comme des cadres d'expression de la solidarité. Leur caractère associationniste laisse transparaître aisément des rapports sociaux de dépendance mutuelle, d'entraide, de liens sociaux de fraternité et de sociabilité. Sous ce rapport, dans leur fonctionnement, ces structures coopératives paraissent largement marquées par la primauté du groupe sur l'individu. Cette observation est essentiellement attestée par l'instauration des systèmes de prêts de toutes natures en leur sein. Cela, en vue de répondre aux besoins sociaux des membres enclins à des difficultés sociales. Dans cet ordre, l'on note les prêts scolaires, les prêts maladies, prêts funéraires. Toutefois, il est à mentionner que dans leur fonctionnement, ces prêts sociaux sont confrontés à des comportements contradictoires comme c'est le cas à la COPHES. En quoi consistent ces comportements ? Ils peuvent se caractériser par des problèmes de remboursement de ces prêts. Par exemple, pour l'exercice 2006 – 2007, sur un cumul de vingt – huit demandes de prêts, la coopérative a enregistré dix – sept cas de non remboursements ; soit 60,71%. Pour l'exercice 2007 – 2008¹, sur un total de quarante et une demandes, les cas de non remboursement s'élèvent à vingt – deux ; soit 53,65%. L'exercice 2008 – 2009, lui, totalise cinq cas de non remboursement des prêts sur huit demandes (seulement pour les mois de janvier et Février, avant l'interruption de ces prêts). Hormis cette réalité sociale, d'autres types de comportements ont suivi le phénomène de non remboursement et/ou des difficultés de remboursement des dettes : la livraison clandestine de sa production à d'autres structures coopératives par le débiteur ; le remboursement des dettes par le coopérateur à la suite de la saisie des productions de ce dernier et aussi la démission souvent constatée du débiteur de la coopérative suite à un remboursement provoqué de ces prêts...

Il s'agit dans cet article, d'expliciter ces comportements du débiteur en apparence contradictoires ci – dessus énumérés développés par le débiteur.

En se situant dans une telle posture, on peut se demander pourquoi ces acteurs sociaux déconstruisent – ils leur rapport à leur structure d'appartenance en cas de dettes, pour le reconstruire autrement ?

L'objectif général de cet article est de rendre intelligible la lecture de la notion de participation associative. Comme hypothèse, nous pouvons noter que ces comportements développés par les coopérateurs débiteurs est lié au fait que ces acteurs sociaux se représentent la coopérative comme une entreprise familiale dans un premier temps et dans un second temps, les prêts

1 Ces données statistiques sont issues du comité – crédit de la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon (COPHES).

sociaux sont appréhendés par ces acteurs comme un “don”. Cette étude se fonde sur un cadre méthodologique qui est à présent précisé. L'analyse de contenu (AKTOUF, O., 2007), a été appliquée au corpus d'informations recueillies. Ce qui a permis de dégager les catégories analytiques suivantes : i) La Coopérative : une organisation structurée. ii) Jeux des acteurs face au système. iii) Les idéologies liées à la coopérative et aux prêts sociaux et, iv) Les aspects structurels de ces cadres idéologiques au sein de la coopérative.

Methodologique d'Approche de L'étude

Les données analysées ici proviennent aussi bien des résultats antérieurs² obtenus sur la question que sur ceux actuellement obtenus dans le cadre de la thèse de doctorat³ en cours.

Sur le plan méthodologique, les données que les données de l'article ont été recueillies à l'aide de guides d'entretiens semi – directifs (Del Bayle, J.Louis.L., 2000) administrés aux coopérateurs de base et à l'instance dirigeante de la coopérative. Ces entretiens ont porté sur l'historique de cette entité organisationnelle, son fonctionnement et les problèmes auxquels elle a été confrontée.

Pour la constitution de notre échantillon, il est fait recours à deux techniques conjointes : l'échantillonnage en “boule de neige” appelé aussi échantillonnage par “réseaux” et l'échantillonnage aléatoire. Ainsi, le choix de l'échantillonnage en boule de neige ou par réseaux est obtenu sur la base d'un choix raisonné, donc de convenance⁴.

Ramenant cet état de fait au contexte (la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon), c'est par l'entremise de certains membres (selon leur ancienneté dans ladite coopérative), que nous avons pu avoir accès aux autres. Ce procédé était important dans la mesure où la question du non remboursement et/ou des difficultés de remboursement des prêts sociaux, concerne plus cette catégorie d'acteurs sociaux.

En ce qui concerne l'échantillonnage aléatoire, il a consisté à considérer l'ensemble des acteurs sociaux de la coopérative. Ce choix résulte du fait que nous avons voulu donner la chance à cette population d'être interrogée sans discrimination. Il s'agit de vingt – cinq coopérateurs au total dont trois issus de l'administration, dont quatorze coopérateurs de base et huit coopérateurs – débiteurs. Les données recueillies à l'issue de ces entretiens ont permis, après analyse de contenu, de faire ressortir les logiques qui sous – tendent un tel comportement (le non remboursement des prêts sociaux).

2 Il s'agit ici des résultats de notre mémoire de maîtrise soutenu en 2008 sur le thème suivant : Solidarité et logiques sociales du non remboursement des prêts sociaux au sein de la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon (Cophes).

3 Thèse de doctorat en cours d'élaboration portant sur la thématique suivante : Les déterminants sociaux du déclin de la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon (COPHES).

4 Il convient de mentionner que cette technique consiste à choisir un noyau auquel s'ajoutent tous ceux qui sont en relation (de travail, d'affaire, d'amitié, etc.) avec eux et ainsi de suite. On se fonde sur les réseaux. D'où l'expression “par réseaux”.

La Cooperative : Une Institution et ses Normes

1. Structure et fonctionnement des prêts sociaux

A la COPHES, se présenter comme candidat à suppose qu'en amont le membre en instance de demande de ces prêts a rempli deux conditions minimales s'articulant comme suite:

2. Demander des prêts voudrait dire qu'on est membre de la coopérative

3. Demander des prêts voudrait également signifier qu'on est membre actif de la coopérative ; c'est – à – dire qu'il faille être reconnu comme un membre qui livre régulièrement ses productions à la dite structure. Ces deux dimensions de conditionnalités de l'octroi de prêts est un fait qui s'est traduit de façon régulière dans les discours des enquêtés.

A la lumière de cette réalité, deux constats polarisent notre attention. C'est que la coopérative des planteurs d'hévéas de Songon en créant ces fonds d'aide aux membres en difficultés sociales, a donc eu le souci de répondre aux besoins sociaux de ses membres. En clair, cette solidarité que constitue l'inclination à offrir des prêts à ses membres est une solidarité "*exclusionniste*" dans la mesure où les règles du jeu des prêts le définissent ainsi. Ce qui voudrait dire clairement que la COPHES est portée vers une solidarité "*choisie*" ou orientée. Ainsi, le faisant, la cophes croit – elle pouvoir mobiliser de cette façon des potentiels candidats à l'adhésion à leur coopérative qui ferait d'eux des ayants droit aux prêts. Les prêts ici à la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon, constituent en quelque sorte un capital que les membres de la coopérative mobilisent pour attirer les nouveaux candidats à l'adhésion.

A cet effet, les propos suivants sont révélateurs : "si tu veux bénéficier des prêts, tu n'as qu'à adhérer à la cophes" ; "*Les prêts ne sont acceptés et octroyés qu'aux membres de la coopérative*". Sous ce rapport, il est clair que les acteurs sociaux en bénéficiant des prêts, affirment leur identité de membres de la dite structure, cela crée en réalité un sentiment d'appartenance au groupe, la conscience d'appartenir au groupe et l'esprit de solidarité entre les membres.

En ce qui concerne la deuxième conditionnalité, c'est – à – dire la livraison régulière de ses productions à la coopérative, il faut noter que l'on peut retenir que pour bénéficier des prêts, les membres devront manifester leur solidarité eux – aussi à leur entreprise. Car, livrer régulièrement ses productions à la coopérative relève pour les coopérateurs d'un sacrifice pour montrer sa fidélité, son attachement à son entreprise. Il s'instaure de ici une, une relation d'interdépendance entre les deux acteurs.

Une institution n'est pas qu'un cadre de socialisation des individus, un cadre de

transmission des normes, mais aussi le cadre où s'exerce un certain contrôle social matérialisé par des sanctions.

4. Les sanctions liées au non – remboursement des prêts

La fonction institutionnelle de la coopérative ne se résume pas qu'à sa fonction idéologique et de socialisation, mais aussi et surtout à sa capacité à définir clairement des sanctions, car en réalité quand nous parlons de sanction en sociologie, ce n'est pas sa dimension physique ou sociale à laquelle il est fait référence, mais aussi et surtout ses dimensions idéologiques et symboliques...

C'est donc cette capacité pour toute institution à définir des sanctions, qui est source de socialisation des acteurs sociaux aux normes institutionnelles.

Ainsi, à la cophes, en ce qui concerne les sanctions régissant l'octroi des prêts, il faut souligner que ces mécanismes sanctionnés se résument à deux réalités que tous les membres de la cophes s'accordent à reconnaître et relater. Premièrement, des résultats des enquêtes, il est ressorti qu'il est admis que le débiteur "*chronique*", c'est – à – dire le coopérateur ayant demandé des prêts et qui ne les rembourse pas, s'expose à des sanctions comme sa traduction devant le conseil de la coopérative ; ensuite son expulsion de la dite coopérative si celui – ci s'entête à ne pas rembourser à la coopérative et enfin, la saisie immédiate de ses produits et de retirer la part de la coopérative. Le cas extrême de ces sanctions étant l'expulsion ou l'exclusion du débiteur "*chronique*" du champ coopératif.

II – Jeux des Acteurs Sociaux Face au Système

- Des coopérateurs aux comportements de défiance des normes institutionnelles

Il est revenu des propos des enquêtés qu'à la cophes il est fréquent de voir des débiteurs développer un nouveau type de pratiques. Et cette pratique consiste pour les membres débiteurs à livrer désormais leurs productions de façon clandestine, c'est – à – dire que la livraison ne suit plus l'itinéraire institutionnel défini par la coopérative. L'itinéraire social pour la livraison de leurs productions reste au choix du coopérateur. Ainsi, leurs cibles sont les coopératives éloignées de la zone de couverture des planteurs d'hévéa de Songon. Sous ce rapport, ces acteurs sociaux en pleine stratégies de contournement ou de défiance des normes institutionnelle (c'est – à – dire le "*le système*"), s'inscrivent dans une logique de déconstruction de leur appartenance ou de leur rapport à ladite structure. A la lumière de ce fait, il devient loisible de percevoir, comment face au système, des acteurs sociaux inventent des règles pour contourner les prescriptions institutionnelles. En ce qui concerne les comportements développés par les coopérateurs et que le présent article questionne, il faut ajouter un autre. En quoi consiste – t – il ?

Les débiteurs chroniques sont souvent surpris par la coopérative en pleine période de ramassage des productions hévéicoles ; et comme conséquence, ces débiteurs se voient dessaisis de leurs productions que la coopérative vend pour entrer en possession de son dû. En retour, la réaction au comportement de la coopérative est vite mise à exécution. Elle consiste à la démission volontaire du coopérateur pour ainsi traduire son mécontentement. Il faut préciser également que les démissions ne se sont pas la plupart du temps prononcées ouvertement, mais cela se traduit dans des comportements de non participation aux réunions, non participation à la vie coopérative⁵. Et c'est cette réalité qui est traduite à travers les propos suivants : *“Souvent, lorsque quelqu'un doit de l'argent à la coopérative, et que la coopérative l'encaisse régulièrement, alors soit il paie et les jours suivants, il ne participe plus aux activités de la coopérative ; soit, il ne paie pas et il continue de livrer clandestinement ses productions aux autres coopératives et aux acheteurs – pisteurs”*.

Mais au fait, comment expliquer ces comportements développés par les coopérateurs débiteurs ? Que traduisent ces pratiques ? Quels sens donnent – ils à leurs actions ?

III – La A Cooperative Comme Moyen de Substitution a la Solidarite Familiale

1. Comparaison de la coopérative à la cellule familiale

La famille représente un microcosme social où se réalise la socialisation des enfants, travailleurs et citoyens de demain (Dédry Seri F. ; Tapé G., 1995 :13). C'est dire que la socialisation est un processus par lequel et grâce auquel les aînés sociaux transmettent symboliquement des valeurs, des normes, des façons de se conduire en société, dans une visée de pérennisation de la société, dans un souci de reproduction sociale. Sous ce rapport donc, l'homme, malgré son statut social, ses rôles sociaux, agit et prend pour référence sa famille. Ce qui traduit l'idée implicite selon laquelle, la structure familiale représente un lien fort, solide, duquel il ne pourrait se soustraire résolument. Ce constat, ramené au contexte de la coopérative des planteurs d'hévéas de Songon en dit long. Et les propos suivants, traduisent cette réalité sociologique : *“Les prêts qu'on nous donne, c'est comme la solidarité familiale. C'est en réalité ce que la famille devrait faire que la coopérative fait. La coopérative, c'est comme une famille”*.

5 En ce qui concerne les statistiques sur le nombre de démissionnaires, il faut préciser que cela a été obtenu sur la base de la triangulation des informations. Sous ce rapport, les informations que nous avons à notre possession variaient d'un interlocuteur à un autre. Certains estiment le nombre de démissionnaires à six, tandis que d'autres l'évaluent à quatre. Ils expliquent cette situation par le fait que certains coopérateurs ne voulant pas rembourser leurs dettes, continuaient de livrer leurs productions aux acheteurs – pisteurs ; d'autres, après avoir remboursé sous contrainte, se retiraient de l'activité coopérative. Aussi, estiment – ils qu'avant le déclin de la coopérative, des coopérateurs ne participaient plus à la vie coopérative. Toutes ces formes de démissions n'ont pas été traduites statistiquement. Néanmoins, ils s'accordent pour confirmer qu'au total l'effectif de la coopérative a été réduit de 10 membres peu avant le déclin.

Fort de ce constat, il y a lieu de dire qu'en toute circonstance de lieux, l'africain en général et le paysan en particulier, fait forcément référence à son cercle familial, à ce lien familial, cette solidarité qui a caractérisé le continent africain à l'époque traditionnelle.

A l'analyse donc de ces propos, il ressort que la réalité familiale, ses normes, ses vertus sont solidement intériorisées par ces acteurs sociaux que constituent les coopérateurs.

Car, chez ces agents sociaux, évoquer la question de la coopérative, c'est faire directement allusion à l'enveloppe familiale qui n'est qu'une manière de revivifier ou de maintenir en survivance ce qui fait la particularité de l'Afrique :

Car, en réalité, la vie en communauté équivaut à un constant "*rendez-vous du donner et du recevoir*", plus puissante que toute loi écrite, la solidarité enveloppe d'emblée chaque vie personnelle, donnant à celle-ci un lien où elle s'élabore et se saisit comme immédiate coexistence avec autrui dans une même communauté.

Une telle solidarité demeure le lien le plus précieux tant que la dépendance mutuelle des personnes ne se résout pas en contraintes plus ou moins ressenties (Pairault C., 1973 :152).

2. Vie coopérative comme la résultante de l'effritement du lien familial et l'expression d'un manque social

La solidarité traditionnelle se présentait comme une discipline en dehors de laquelle, la vie n'a plus de sens (n'ayant plus de Corps.). Si d'aventure, un contingent d'individus est amené à connaître d'autres disciplines, à pressentir que celles-ci mettent en cause un mode de vie établi, à compter plus ou moins magiquement sur elles pour d'heureuses métamorphoses, l'équilibre jusque-là maintenu risque de se révéler fragile. Fort en climat d'autosubsistance (au de plus général du terme), l'esprit communautaire d'autrefois enveloppait efficacement l'autonomie individuelle, là où cette autonomie, devenant critique, tend à rompre l'enveloppe, l'autorité du vieux système social commence à être compromise (Pairault C., 1973 :153).

Cet état des lieux relate de façon sommaire, achève de nous instruire sur la solidarité que constitue le lien familial en milieu traditionnel africain. Contrairement à cette vision optimiste, sécurisant l'individu ou le collectif social, s'oppose un nouvel ordre social qui est aux antipodes de la première catégorie. Car, en réalité, la solidarité sociale ou familiale dont étaient dotées les sociétés traditionnelles, c'est au fil des années estompées voire sur la vie de l'effritement. Et, c'est même ce que traduisent ici les propos des membres de la cophes : "*Les prêts que la coopérative nous donne, c'est une très bonne chose. Tu sais, de nos jours, qui est prêt à t'aider ? Même la famille, n'aide pas comme avant*". A la lecture de ces assertions véhiculées par les coopérateurs, l'on peut retenir en substance et sociologiquement que ces acteurs sociaux, ayant conscience de la faiblesse du lien social dans nos sociétés modernes, et de nos sociétés rurales non urbanisées sont en fait en quête des espaces qui tendraient à reproduire cet habitus qu'ils ont maintenant intériorisé au

cours de leur socialisation. En clair, les membres de la cophes, en trouvant “*un intérêt*” grandissant aux prêts octroyés par la coopérative, perçoivent celle – ci comme étant le cadre par excellence de la recomposition de ces liens.

Ainsi, à travers les prêts sociaux, ces coopérateurs sont en quelque sorte dans une logique de reconstruction de ce passé qui caractérisait les sociétés dites traditionnelle. A ce titre, ce n'est donc pas de façon péremptoire qu'ils ne voient plus en la structure familiale, le cadre, l'espace indiqué pour maintenir en survivance ces actes de sociabilité. Cela traduit le fait que les membres de la cophes en tant qu'acteurs sociaux sont inscrits dans une logique de dépossession au système familial de cette fonction qu'il remplissait autrefois, pour l'attribuer à l'espace coopératif. En effet, le dépérissement des liens de solidarité familiale peut s'expliquer aussi par la nucléarisation de cette entité sociale. S'imposant comme “*la mère de la société*” ; puisque désormais classiques en Anthropologie politique, économique et sociale (Bouthillier, M. Augé, C. Meillassoux, H. Memel Fôté) et en tenant compte des conclusions d'autres recherches plus récentes portant sur les dynamiques familiale en Côte d'Ivoire, on peut affirmer que l'économie de marché est l'une des principales causes de perturbation familiale. Il faut rappeler ici qu'autrefois, le lignage, unité de production, était en même temps une entité de consommation, cette caractéristique en grandissait la cohésion et la solidarité ; or, l'économie de marché a introduit une nouvelle conception de la propriété ; autrefois bien collectif et inaliénable parce que sacré, la terre se transforme aujourd'hui en un bien individuel et acquiert un statut de marchandise ; ce faisant, elle devient une pomme de discorde entre les membres d'un lignage et entre les communautés villageoises toutes entières (Dedy, Seri, Tapé Goze, 1995 :62).

IV – Les Prêts Sociaux Dans L'imaginaire Collectif des Coopérateurs

Le point de mise reste les sociabilités paysannes qui, concernent les formes d'organisations, les associations de secours et de solidarité, qui construisent des réseaux et arrangements sociaux. En présence donc de ces initiatives de soutien et de secours mutuels dans presque toutes les aires culturelles africaines, “le phénomène communautaire et mutualiste fait partie des modes de vie africain et de la tradition africaine (...)

L'Afrique conserve une mentalité collective et le culte de la solidarité” (Marsan, 1964 :4 Cité par Gbénou Gabriel). C'est dans cette idéologie d'une Afrique solidaire que nous inscrivons notre regard sociologie sur la solidarité qui découle des systèmes de prêts sociaux octroyé par la cophes à ses membres et les représentations que ces coopérateurs associent aux prêts sociaux. Car, si nous analysons les comportements des acteurs sociaux, c'est – à – dire les membres débiteurs, cela revient à s'interroger sur la façon dont ces agents sociaux construisent un sens à ces prêts sociaux. A la lumière de ce qui a été dit plus haut, nous pouvons ressortir comme dimension sociologique du comportement de

ces acteurs, le fait que dans leur imaginaire, les prêts sociaux octroyés renvoient à autre, chose que ce à quoi renvoie l'esprit de ces prêts. En clair, l'idéologie qui sous – tend des prêts postule l'idée explicite et implicite selon laquelle, le demandeur de prêts est défini comme un acteur social en quête d'assistance, d'aide, ceci étant, appartenant à un groupe social inscrivant son action et dont la morphologie et les caractéristiques laissent transparaître le caractère sociable mais aussi social, il est clair que la coopérative dans cette posture, ne peut que répondre aux besoins sociaux de ses membres. En retour donc, le demandeur de prêt devra être en mesure de rembourser au prêteur (la coopérative) afin que ces fonds servent à jouer pleinement ses fonctions quand il s'agira des autres membres de la coopérative en difficultés sociale. Sous ce rapport, il est donc clair que l'octroi de ces prêts obéit à une logique de *“retour”* ; c'est – à – à – dire que le demandeur ne peut que rembourser les fonds par l'entremise de la même nature (ce qui veut dire qu'un prêt économique est égal à un remboursement économique et non autre chose). Du coup, les prêts mettent le demandeur dans une situation d' *“endetté social”*.

Or, à la lecture des comportements des membres de la cophes, il est clair que leur tendance à reconstruire autrement leur rapport à leur coopérative quand ils lui doivent de l'argent, ressort l'idée de prêts renvoie au *“don”* car en réalité, en science sociale en général et en anthropologie en particulier, “depuis le texte fondateur de Mauss intitulé Essai sur le don, paru en 1925, le *“don”* apparaît comme un échange, et plus spécifiquement comme un échange différé de biens mais aussi d'autres choses : politesse, festins, rites, femmes etc ; entre des groupes qui s' *“obligent entre eux”* tout se passe comme s'il y avait un *“contrat”* qui lie le groupe qui donne et celui qui reçoit. Il y a donc obligation de donner, de recevoir et enfin de rendre. Entre les deux groupes, s'instaure un double rapport : un rapport de solidarité. L'un partage et un rapport de supériorité, l'autre se met en dette. Celui qui reçoit doit donc rendre ; c'est – à – à – dire, faire un contre don ; et cette dernière obligation tient, selon Mauss, à *“l'esprit de la chose”* (In dictionnaire de sociologie, le Robert/ Seuil, 2000). Les propos suivants recueillis auprès des coopérateurs, sont assez révélateurs de cet aspect des choses : *“Lorsqu'ils savent qu'ils doivent de l'argent à la coopérative, vous ne les voyez plus livrer leurs productions ; ils les livrent clandestinement ailleurs, pour ne pas que la coopérative retire son argent”* ; *“Souvent, lorsque quelqu'un doit de l'argent à la coopérative et que cette dernière l'encaisse régulièrement, alors soit il paie et les jours suivants, il ne participe plus aux activités de la coopérative ; soit, il ne paie pas et il continue de livrer clandestinement ses productions aux autres coopératives et aux acheteurs – pisteurs”* ; *“Quand tu dois et que tu n'as pas encore remboursé, ils ne font que te rappeler le délai sans cesse, comme si tu ne sais pas que tu dois. Ils font comme si tu n'appartiens pas à la même coopérative qu'eux”* ; *“Quelqu'un qui doit, sait qu'il doit. Il ne peut pas dire qu'il ne rembourse pas. Mais, il faut que la coopérative nous comprenne aussi. Encaisser, n'est pas mauvais ! Mais si on n'a pas pu rembourser comme prévu, on peut nous permettre de le faire dès que possible, surtout qu'on est dans le même village ; donc, on ne peut pas fuir”*.

Ramenant ce constat général à notre contexte, cela revient à positionner les demandeurs de prêts ou débiteurs de la cophes et la coopérative dans un échange ; et dans cet échange, le groupe qui donne, c'est la coopérative (la direction) et le groupe qui reçoit est symbolisé par les coopérateurs. Dans le contexte de la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon, il "se construit la théorie générale de l'obligation qui comprend : donner, rendre, recevoir (Mauss 1968 :160). Car l'interdépendance des acteurs fait de l'échange une pratique centrale dans tout système social. Cette perspective "d'interdépendance collective" (Padioleau Jean G., 1986 :11) fait des individus dans leurs rapports multiples non pas des individus mais des "collectivités qui obligent mutuellement, échangent et contractent, les personnes présentes au contrat sont des personnes morales : clans, tribus, qui s'affrontent et s'opposent" (Mauss, 1968 :150 – 151). Sous ce rapport, l'échange met en relations des acteurs sociaux qui s'ajustent mutuellement.

Tableau illustrant le non remboursement des prêts sociaux au sein de la Cophes

ANNEE D'EXERCICE	NOMBRE DE DEMANDES DE PRETS SOCIAUX	TAUX DE NON REMBOURSEMENT
2006 – 2007	28	17 soit 60.71%
2007 – 2008	41	22 soit 53.65%
2008 – 2009	08	05 soit 62.5%

Source : Données statistiques obtenues sur la base des enregistrements faits par le Comité Crédit (2007)

NB : Selon le comité crédit a ce jour le nombre de non remboursement s'élève deux

Fort de ce constat anthropologique, nous disons que cela peut être la même façon de construire leur rapport à la coopérative tout en convoquant leur passé ; passé qui est chargé d'idéologies, de façon de penser, de faire, d'agir : c'est donc en réactivant donc leur passé, en l'actualisant que ces membres de la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon (cophes) se comportent ainsi quant au remboursement, des prêts sociaux. Et aussi, cela trouve son sens dans la mesure où nous sommes dans ce cas d'espèce en présence d'une paysannerie, milieu social où la plupart du temps, il ya des foyers de résistance au changement social, et où le culte de la tradition africaine est encore en survivance. Ainsi, les membres de la coopérative, en démissionnant et déliant leur rapport à leur organisation quand il s'agit de rembourser les prêts, résulte du fait que ces acteurs tendent à rompre d'avec "l'esprit de retour" qui caractérise les prêts sociaux. Car, pour eux, le délai de remboursement de ces prêts sociaux ne saurait exister en tant que tel.

Car, étant engagés dans un système d'échanges, ces acteurs sociaux ne perçoivent pas réellement le remboursement des prêts comme une contrainte, mais dans leur imaginaire,

c'est que ces prêts économiques peuvent être remboursés autrement, c'est –à – dire dans des réseaux de relations, dans les rapports sociaux quotidiens qu'ils entretiennent avec la coopérative et les autres membres. Alors il s'établit une situation que Jacques Godbout qualifie "d'endettement mutuel positif." Non, pas la réciprocité simple du donnant – donnant, mais cet état dans lequel chacun a le sentiment de recevoir plus qu'il ne donne et où c'est d'ailleurs effectivement le cas puis qu'en état de confiance mutuelle" (Godbout, J., 1994).

Conclusion

En guise de conclusion, il s'agit de retenir qu'en partageant cet article, l'objectif était de proposer un autre mode de lecture de la notion de "participation associative" à travers la question du non remboursement et/ou des difficultés de remboursement des prêts sociaux. Ceci, à la lumière des comportements sociaux et attitudes développés par les coopérateurs débiteurs face à leur structure commune d'appartenance (la coopérative).

Il a pu ressortir le sens caché derrière leurs actions, leurs agissements. Car, ces comportements commentés plus haut, sont révélateurs de la représentation que ces acteurs sociaux associent non seulement à la coopérative mais aussi et surtout le sens qu'ils donnent aux prêts sociaux. Il ressort donc que ces acteurs (coopérateurs) interprètent ou traduisent la structure coopérative comme une entreprise en laquelle, la solidarité familiale mécanique de nos jours en plein dépérissement, trouve son moyen d'expression.

Aussi, en ce qui concerne les prêts sociaux, ils sont interprétés comme un "don". Ces comportements développés par les débiteurs, ne sont qu'une stratégie de contournement des normes institutionnelles (le système). Il se trouve dans ce jeu, deux logiques sociales apparemment antinomiques : la logique coopérative et la logique des débiteurs (coopérateurs). Il ya donc un processus de négociation implicite entre le système informel et le formel.

En plus de cet aspect des choses, cet article, apporte un nouvel éclairage sur la notion de participation associative. Sous ce rapport, il a pu à travers les résultats de l'étude menée, mettre en évidence le fait que le concept de " participation", reste encore difficile à circonscrire. Sur cette base, la participation associative, ne se définit plus uniquement en termes de niveau d'intégration des membres d'une collectivité au sein d'un projet commun ; dont la conséquence logique serait la production certaine de résultats attendus, mais aussi et surtout, la marge de manœuvre que s'offre tout acteur pour "participer" à sa manière et non toujours à la manière "souhaitée". Vu sous cet angle, le non remboursement des prêts sociaux par certains coopérateurs, quoique influençant la dynamique et la cohésion au sein de cette organisation, est en quelque sorte une autre forme de participation associative. Ce qui permet de conclure que dans un champ social, il existe autant de formes de participation que d'acteurs en présence.

Références bibliographiques

- AKTOUF, O., 2007, Méthodologie des Sciences Sociales et Approches qualitatives des organisations, une introduction à la démarche classique et une critique, presse universitaire du Québec, édition électronique, <http://www.uqac.ca/classique.dessciencessociales>.
- AKRE S. D., 2007 – 2008, Solidarité et logiques sociales du non remboursement des prêts sociaux à la coopérative des planteurs d'hévéa de Songon (cophes), Mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Cocody, Abidjan, IES..
- AKOUN, A. ; ANSART, P., 2000, Dictionnaire de Sociologie, le Robert/Seuil.
- CAILLE, A., 1995, Don et Intérêt et désintéressement, Bourdieu, Mauss, Platon et quelques – uns autres, la découverte /Paris.
- CAILLE, A., 2004, Marcel Mauss et le Paradigme du don, in *Erudit*, N°2, Volume 36, 176 Pages.
- DEL BAYLE, J.L.L., 2000, Initiation aux méthodes des Sciences Sociales, in “Les Classiques des Sciences Sociales”.
- GODBOUT, J., 1994, l'Etat d'endettement Mutuel, in *Revue du M.A.U.S.S*, semestrielle N°4.
- GOZE, T. ; DEDY S. F., 1995, Famille et Education en Côte d'Ivoire, Educ, 1995
- GBENOU G., 2000, le revenu paysan entre la logique sociale et la raison utilitaire. Essai de socio – anthropologie de l'économie paysanne, thèse de doctorat, Université de Laval.
- MBOUZEKO, R., 2010, Discours et représentations sociales dans la prévention du paludisme au Cameroun. Logique des discours, perceptions de la maladie et pratiques des populations, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication.
- PADIOLEAU, J. G. 1986, L'ordre social : principe d'analyse sociologique. L'harmattan, Paris, 222p.
- PAIRAULT, C., 1973, Les changements d'aujourd'hui au sud du Sahara, in *Annales de l'Université d'Abidjan*, Institut d'Ethnosociologie, série F. Tome 5.